

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 4 octobre 2013 portant nomination  
du directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie**

NOR : DEVA1325096S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,  
Vu le code de l'aviation civile ;  
Vu le code des transports ;  
Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles 21 et 56-1 ;  
Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie »,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Sébastien CHENE, directeur adjoint de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, est nommé directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie à compter du 7 octobre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Fait le 4 octobre 2013.

*Le directeur général de l'aviation civile,*  
P. GANDIL